

# Le Conseil Municipal des Jeunes - résultats des élections



**RÉSULTAT DES ÉLECTIONS**



Ville de Pins-Justaret

**ELECTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DES JEUNES**

**PROCES-VERBAL  
du SCRUTIN du Jeudi 19 Mai 2022**

A ...Treize heures, le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Nombre d'électeurs inscrits : 283  
Nombre de votants : 271  
(nombre d'émargements)  
Bulletins nuls : ...1  
Suffrages exprimés : 271

**SONT ELUS**

- 1- ...Louana Kara.....
- 2- ...Alexis Sanger Raffanel.....
- 3- ...Jibul KANOUTE.....
- 4- ...Jibul Fergang.....
- 5- ...Zélie Bineteau.....
- 6- ...Camille Bineteau.....
- 7- ...Michael Lounas.....
- 8- ...Lola Benach Mangin.....
- 9- ...Amalia Hillebrand.....
- 10- ...Ajah Boudia.....

Les assesseurs

Le secrétaire

Léo AK



### *Dates à retenir*

**Elections le 19 mai 2022 dans l'établissement de l'enfant scolarisé à Pins-Justaret.**

**Elections le 18 mai 2022 en mairie de 14h à 17h pour les élèves habitants la commune et scolarisés à l'extérieur.**

## ***C'est quoi un CMJ ?***

La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (**CMJ**) est décidée par le Conseil Municipal, par délibération. Le **CMJ** fonctionne sur le même modèle. Il se réunit en séances plénières et en commissions. Le **CMJ** permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune.

C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale.

## ***Quelles sont les actions que peut mener le CMJ dans la commune ?***

Le **CMJ** remplit un triple rôle :

## Être à l'écoute des idées et propositions d'enfants.

## Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle de l'école que du village.

## Communiquer directement les souhaits et observations des enfants aux membres du conseil municipal de Pins-Justaret.

## ***Qui peut-être candidat ?***

Tous les élèves du CM1 à la 6eme, scolarisés et résidant à Pins-Justaret.

[☞](#) Formulaire de candidature à télécharger ici.

Les candidats inscrits doivent créer leur affiche avec leurs projets et la ramener en mairie pour affichage dans l'établissement scolaire et sur le site de la commune.

## ***Qui vote ?***

Tous les élèves du CP à la 6ème.

## ***Comment le CMJ est-il constitué ?***

Le CMJ est constitué de 15 élèves scolarisés du CM1 à la 6ème pour une durée de 3 ans.

## ***Pourquoi demander une autorisation parentale ?***

La mairie de Pins-Justaret demande une autorisation parentale car les candidats sont mineurs, en ce sens :

Les parents autorisent leurs enfants à se présenter comme candidat au poste de conseiller municipal jeunes et à participer, si élus, aux séances plénières (environ une fois tous les deux mois) ainsi qu'aux réunions de travail des commissions ou autres actions (rencontres, visites,...).

Ces temps auront généralement lieu en Mairie de Pins-Justaret.

Les parents acceptent que des photos de leurs enfants soient prises et que ces images soient utilisées dans le cadre de leur mandat dans les publications de la Ville ainsi que l'enregistrement des coordonnées de leurs enfants dans un fichier informatique, qui sera éliminé à la fin du mandat.

Les parents autorisent leurs enfants à recevoir par voie postale, par mail, par téléphone, les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...) adressées par le secrétariat en charge du CMJ.

Les parents s'engagent à conduire leurs enfants pour leur permettre d'assister à tous les conseils du CMJ et à toutes ses actions (sauf cas de force majeur), aux manifestations communales (commémorations,...).

Les données personnelles seront conservées durant la période du mandat soit 3 ans.

Le traitement de ces données se fait dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment :

La loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La loi relative à la protection des données personnelles n°2018-493 du 20 juin 2018.

Du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016-679 du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018.